

SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 3 • jeudi 23 septembre 2010

www.speca.ca.edu



Une assemblée syndicale nombreuse une assemblée à l'écoute un choix local non équivoque

Lors de la dernière assemblée syndicale du 16 septembre dernier, plus de 200 personnes ont signé la feuille de présence. Le principal sujet à l'étude était de toute première importance pour nous, l'acceptation ou le rejet d'ententes de principe conditionnant de façon significative nos conditions de travail des 5 prochaines années. Après présentation de l'analyse de l'exécutif du SPECA des ententes de principe des tables centrale et sectorielle et la diffusion de l'ensemble des ententes de principe et des documents d'analyse du Front commun et du Comité de négociation de la FNEEQ, et suite à la période de questions et de discussions, le vote secret fut demandé et a eu lieu (compte tenu que 10% des membres de l'assemblée en ont manifesté le souhait selon l'article 58 des Statuts et Règlements du SPECA).

Le vote fut donc le suivant :

	CONTRE	POUR	ABSTENTION
Table centrale	179	19	2
Table sectorielle	185	15	1

Après la fin de l'assemblée syndicale, a suivi un «Vin et fromages» qui aura permis à chacun de poursuivre la discussion – dans un climat agréable pour chacun faut-il le souhaiter.

N.B. Les résultats détaillés des votes des syndicats de la FNEEQ sur les ententes de principe se retrouvent aux pages suivantes.

ENTENTE DE PRINCIPE DE LA TABLE CENTRALE

FNEEQ		VOTANTS			SYNDICATS	
Syndicat	Date	Pour	Contre	Abs		% POUR
Abitibi-Témiscamingue	01-sept	18	42	2	CONTRE	30,0%
Ahuntsic	16-sept	19	179	2	CONTRE	9,6%
Alma	30-août	55	0	1	POUR	100,0%
André-Laurendeau	01-sept	60	14	0	POUR	81,1%
Baie-Comeau	08-sept	20	4	0	POUR	83,3%
Beauce-Appalaches	15-sept	67	2	0	POUR	97,1%
Baie-des-Chaleurs	15-sept	15	9	0	POUR	62,5%
École des pêches et de ...	24-août	14	1	0	POUR	93,3%
Chibougamau	31-août	15	1	0	POUR	93,8%
Centre qc formation	07-sept	16	1	0	POUR	94,1%
Champlain -St-Lambert	25-août	66	2	1	POUR	97,1%
Champlain -St-Lawrence	02-sept	31	1	1	POUR	96,9%
Charlevoix	01-sept	14	1	0	POUR	93,3%
Chicoutimi	08-sept	25	34	7	CONTRE	42,4%
Dawson	01-sept	138	37	6	POUR	78,9%
Édouard-Montpetit	01-sept	59	30	0	POUR	66,3%
François-Xavier-Garneau	07-sept	32	19	0	POUR	62,7%
Granby	07-sept	40	6	0	POUR	87,0%
Heritage	01-sept	44	3	0	POUR	93,6%
John Abbott	14-sept	99	13	0	POUR	88,4%
Joliette	07-sept	76	8	2	POUR	90,5%
Jonquière	02-sept	135	31	2	POUR	81,3%
La Pocatière	08-sept	31	0	0	POUR	100,0%
L'Assomption	26-août	31	11	3	POUR	73,8%
Lévis-Lauzon	15-sept	172	5	0	POUR	97,2%
Limoilou	31-août	18	62	1	CONTRE	22,5%
Lionel-Groulx	01-sept	68	29	0	POUR	70,1%
Maisonneuve	14-sept	136	64	3	POUR	68,0%
Marie-Victorin	08-sept	33	125	1	CONTRE	20,9%
Montmorency	31-août	12	98	1	CONTRE	10,9%
Outaouais	08-sept	20	46	1	CONTRE	30,3%
Rosemont	15-sept	10	50	1	CONTRE	16,7%
Sept-Îles	08-sept	16	1	2	POUR	94,1%
Shawinigan	25-août	95	2	0	POUR	97,9%
Sherbrooke	07-sept	136	16	5	POUR	89,5%
St-Félicien	01-sept	33	4	1	POUR	89,2%
St-Hyacinthe	15-sept	38	58	12	CONTRE	39,6%
St-Jean-sur-Richelieu	26-août	47	11	0	POUR	81,0%
St-Jérôme	01-sept	106	68	4	POUR	60,9%
St-Laurent	15-sept	64	68	3	CONTRE	48,5%
Terrebonne	06-sept	14	14	0	ÉGAL	50,0%
Thetford	15-sept	91	4	0	POUR	95,8%
Trois-Rivières	27-août	77	46	0	POUR	62,6%
Valleyfield	08-sept	86	18	0	POUR	82,7%
Vanier	02-sept	18	49	0	CONTRE	26,9%
Vieux-Montréal	08-sept	16	90	0	CONTRE	15,1%
	SYNDICATS	%	MEMBRES	%	ABS	
Pour	33	71,7%	2426	63,8%	62	
Contre	12	26,1%	1377	36,2%		
Égal	1	2,2%				
TOTAL	46	100,0%	3803	100,0%		

Les règles de fonctionnement du Regroupement cégep exigent que la consultation obtienne la majorité absolue des syndicats, soit 24 sur 46 et la majorité simple de membres votants (sans tenir compte des abstentions).

ENTENTE DE PRINCIPE DE LA TABLE SECTORIELLE

FNEEQ		VOTANTS			SYNDICATS	
Syndicat	Date	Pour	Contre	Abs		% POUR
Abitibi-Témiscamingue	01-sept	29	31	2	CONTRE	48,3%
Ahuntsic	16-sept	15	185	1	CONTRE	7,5%
Alma	30-août	57	0	1	POUR	100,0%
André-Laurendeau	01-sept	74	7	1	POUR	91,4%
Baie-Comeau	08-sept	25	0	0	POUR	100,0%
Beauce-Appalaches	15-sept	69	1	0	POUR	98,6%
Baie-des-Chaleurs	15-sept	17	7	0	POUR	70,8%
École des pêches et de ...	24-août	15	0	0	POUR	100,0%
Chibougamau	31-août	16	0	0	POUR	100,0%
Centre qc formation	07-sept	8	9	0	CONTRE	47,1%
Champlain -St-Lambert	25-août	67	1	1	POUR	98,5%
Champlain -St-Lawrence	02-sept	33	0	0	POUR	100,0%
Charlevoix	01-sept	11	4	0	POUR	73,3%
Chicoutimi	08-sept	40	26	13	POUR	60,6%
Dawson	01-sept	145	27	9	POUR	84,3%
Édouard-Montpetit	01-sept	75	14	0	POUR	84,3%
François-Xavier-Garneau	07-sept	27	7	0	POUR	79,4%
Granby	07-sept	41	5	0	POUR	89,1%
Heritage	01-sept	45	2	0	POUR	95,7%
John Abbott	14-sept	110	2	0	POUR	98,2%
Joliette	07-sept	43	26	5	POUR	62,3%
Jonquière	02-sept	149	17	2	POUR	89,8%
La Pocatière	08-sept	31	0	0	POUR	100,0%
L'Assomption	26-août	37	5	5	POUR	88,1%
Lévis-Lauzon	15-sept	153	7	0	POUR	95,6%
Limoilou	31-août	25	55	1	CONTRE	31,3%
Lionel-Groulx	01-sept	82	22	0	POUR	78,8%
Maisonneuve	14-sept	148	55	1	POUR	72,9%
Marie-Victorin	08-sept	13	146	0	CONTRE	8,2%
Montmorency	14-sept	17	101	2	CONTRE	14,4%
Outaouais	08-sept	18	48	1	CONTRE	27,3%
Rosemont	18-août	15	35	2	CONTRE	30,0%
Sept-Îles	08-sept	20	0	0	POUR	100,0%
Shawinigan	25-août	97	0	0	POUR	100,0%
Sherbrooke	07-sept	140	8	9	POUR	94,6%
St-Félicien	01-sept	26	11	1	POUR	70,3%
St-Hyacinthe	15-sept	90	15	3	POUR	85,7%
St-Jean-sur-Richelieu	26-août	59	3	0	POUR	95,2%
St-Jérôme	01-sept	122	54	2	POUR	69,3%
St-Laurent	08-sept	100	9	1	POUR	91,7%
Terrebonne	06-sept	24	8	2	POUR	75,0%
Thetford	15-sept	94	1	0	POUR	98,9%
Trois-Rivières	27-août	111	23	0	POUR	82,8%
Valleyfield	08-sept	90	13	1	POUR	87,4%
Vanier	02-sept	19	48	0	CONTRE	28,4%
Vieux-Montréal	25-août	61	88	1	CONTRE	40,9%
	SYNDICATS	%	MEMBRES	%	ABS	
Pour	36	78,3 %	2703	70,6 %	67	
Contre	10	21,7 %	1126	29,4 %		
Égal	0	0,0 %				
TOTAL	46	100,0 %	3829	100,0 %		

Les règles de fonctionnement du Regroupement cégep exigent que la consultation obtienne la majorité absolue des syndicats, soit 24 sur 46 et la majorité simple de membres votants (sans tenir compte des abstentions).

Renouvellement de nos polices d'assurances collectives

Le 16 avril 2010, se tenait une réunion de la RSA (Responsables aux assurances) de la FNEEQ visant à lancer :

- ◆ une consultation sur des modifications à apporter à nos polices d'assurances (contrats 1008 et 1010 de la Capitale);
- ◆ sur une vaste consultation à mener à l'automne (donc d'ici quelques semaines) auprès de nos retraités pour savoir si, à partir de 2012, ils seraient d'accord avec l'annulation complète de leurs assurances maladie de base (les référant dès lors à l'assurance gouvernementale);
- ◆ sur une consultation, auprès des enseignants de plus de 65 ans, sur le même thème que celui prévalant pour les retraités.

La consultation des syndicats ne s'appliquait pas aux 2 derniers points pour lesquels la décision de consultation a été acceptée séance tenante. Le retour de consultation doit avoir lieu avant le 13 octobre 2010 sur le premier point et tout amendement fera que la proposition de la RSA sera réputée avoir été rejetée par le syndicat.

Suit donc les propositions acheminées pour consultation des syndicats, incluant la hausse des primes (par paie et sur une base annuelle incluant les taxes) découlant de chacune des modifications en cause. Vous trouverez aussi un tableau de l'évolution des primes de notre assurance maladie (excluant les taxes) depuis 2007 (Tableau I).

Nous vous demandons donc de nous faire parvenir tout commentaire ou tout avis sur la question au plus tard le 12 octobre, soit par téléphone au SPECA (poste 2994 ou au 514 388-8696) ou par courriel à spec@collegeahuntsic.qc.ca.

On pourrait dire, encore une fois, que l'année dernière s'est déroulée dans une bonne santé relative des membres de la FNEEQ participant aux divers bénéfices des polices d'assurances maladie. Ceci est en partie dû aux nombreuses retraites et à l'arrivée de plusieurs jeunes professeurs qui a permis à l'âge moyen de notre groupe de diminuer. Finalement, les chiffres du tableau I qui suivent ne tiennent pas compte du congé de prime que nous avons vécu au cours des trois derniers étés (pour les quatre paies de ces étés) pour l'assurance salaire longue durée de même que pour l'assurance vie. Ce congé de prime ne sera pas reconduit l'été prochain.

Point 6 – Propositions de modifications au contrat 1008-1010

3. Hausse des maximums pour les soins

3.1 Professionnels de la santé :

Régime actuel : 30 \$ par traitement et maximum annuel de 400 \$ (*excepté pour le naturopathe où le maximum annuel est de deux consultations*).

- A) 35 \$/traitement et maximum annuel de 400 \$: (*excepté pour les naturopathes où le maximum annuel est de deux consultations*) :

Coût / période	Individuelle	Familiale	Monoparentale	Couple
14 jours	0,30\$	0,81\$	0,51\$	0,60\$
Annuel (taxes incluses)	8,50\$	22,96\$	14,45\$	17,00\$

3.3 Massothérapeute combiné avec le physiothérapeute :

- C) 35 \$/traitement et maximum annuel de 400 \$:

Coût / période	Individuelle	Familiale	Monoparentale	Couple
14 jours	0,93\$	2,51\$	1,57\$	1,85\$
Annuel (taxes incluses)	26,36\$	71,13\$	44,49\$	52,43\$

4. Ajouter la clause suivante dans la garantie d'assurance annulation voyage :

Frais admissibles d'assurance annulation de voyage, remboursables à 100% en cas de défaillance d'un fournisseur de services de voyage

L'assureur couvre, sous réserve des dispositions qui suivent en a) et b), la perte financière due à la défaillance de ce fournisseur, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par personne assurée et sous réserve d'une subrogation en faveur de l'assureur pour tout montant ainsi payé :

- a) si la défaillance se produit avant le départ, l'assureur rembourse les sommes non remboursables et payées pour le voyage projeté ;
- b) si la défaillance survient après le départ, l'assureur rembourse la portion non utilisée et non remboursable des sommes payées à l'avance pour le voyage.

RÉPONSE :

En ajoutant cette clause, aucuns frais supplémentaires ne seraient ajoutés à votre contrat.

6. Remboursement pour l'échocardiogramme, le SCAN et les résonances magnétiques avec une coassurance de 80% et un remboursement annuel maximum de 500\$ pour l'ensemble :

Coût / période	Individuelle	Familiale	Monoparentale	Couple
14 jours	0,21 \$	0,59 \$	0,37 \$	0,43 \$
Annuel (taxes incluses)	5,95 \$	16,72 \$	10,49 \$	12,19 \$

ASSURANCES COLLECTIVES

Coûts annuels 2010

ASSURANCE MALADIE (INCLUANT ASSURANCE VOYAGE)	OBLIGATOIRE	
Individuel	928,20 \$	+ taxes : 1 011,74 \$
Monoparental	1 577,42 \$	1 719,39 \$
Familial	2 508,48 \$	2 734,24 \$
Couple	1 856,14 \$	2 023,19 \$
ASSURANCE DENTAIRE	AU CHOIX DU SYNDICAT (AUQUEL CAS = OBLIGATOIRE)	
Individuel	259,48 \$	+ taxes : 282,83 \$
Monoparental	486,46 \$	530,24 \$
Familial	745,94 \$	813,07 \$
Couple	518,96 \$	565,67 \$
ASSURANCE SALAIRE COURTE DURÉE (2 ANS)	OBLIGATOIRE	
Salaire : 35 000 \$	416,78 \$	+ taxes : 454,29 \$
40 000 \$	476,32 \$	519,19 \$
45 000 \$	535,86 \$	584,09 \$
50 000 \$	596,21 \$	649,87 \$
55 000 \$	654,94 \$	713,88 \$
60 000 \$	714,48 \$	778,78 \$
65 000 \$	774,02 \$	843,68 \$
70 000 \$	833,56 \$	908,58 \$
ASSURANCE SALAIRE LONGUE DURÉE (JUSQU'À 65 ANS)	OBLIGATOIRE POUR LES PERMANENTS	
Salaire : 35 000 \$	352,17 \$	+ taxes : 383,87 \$
40 000 \$	402,48 \$	438,70 \$
45 000 \$	452,79 \$	493,54 \$
50 000 \$	503,10 \$	548,38 \$
55 000 \$	553,41 \$	603,22 \$
60 000 \$	603,72 \$	658,05 \$
65 000 \$	654,03 \$	712,89 \$
70 000 \$	704,34 \$	767,73 \$
ASSURANCE VIE DE BASE (2 X LE SALAIRE ANNUEL) INCLUANT MUTILATION ET MORT ACCIDENTELLE	FACULTATIF	
Salaire : 35 000 \$	250,07 \$	+ taxes : 272,58 \$
40 000 \$	285,79 \$	311,51 \$
45 000 \$	321,52 \$	350,46 \$
50 000 \$	357,24 \$	389,39 \$
55 000 \$	392,96 \$	428,33 \$
60 000 \$	428,69 \$	467,27 \$
65 000 \$	464,41 \$	506,21 \$
70 000 \$	500,14 \$	545,15 \$
ASSURANCE VIE DE PERSONNE À CHARGE	FACULTATIF	
	20,80 \$	+ taxes : 22,67 \$

**TABLEAU 1
ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION
EN ASSURANCE MALADIE DEPUIS 2007**

Public – privé Assurance maladie				
PROTECTION	2007	2008	2009	2010
Individuel	844,74 \$	870,08 \$	887,38 \$	928,20 \$
Monoparental	1 435,20 \$	1 478,26 \$	1 508,00 \$	1 577,42 \$
Couple	1 688,96 \$	1 739,63 \$	1 774,50 \$	1 856,14 \$
Familial	2 283,06 \$	2 351,55 \$	2 398,24 \$	2 508,48 \$
	0%	+3,0%	+2,0%	+4,6%

N.B. Les tarifs annuels sont calculés de façon approximative.
La taxe de 9% doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

Si vous avez des commentaires ou des avis, les acheminer au plus tard le
12 octobre 2010
soit par téléphone au
SPECA poste 2994 /
514 388-8696
ou par courriel à
speca@collegeahuntsic.qc.ca.

POUR SAVOIR OÙ NOUS NOUS EN ALLONS, IL FAUT SAVOIR D'OÙ L'ON VIENT

Une petite page d'histoire

Préambule au mini-congrès

Suite aux résolutions prises lors de son assemblée syndicale annuelle de mai dernier, le SPECA a décidé de remettre sur pied son comité école société dont la responsable pour l'exécutif sera Nathalie Roussin. En préparation des premières rencontres de ce comité formé de tous les professeurs intéressés, le SPECA HEBDO publiera quelques articles relatifs aux différents mouvements syndicaux qui ont traversé notre société, plus particulièrement ceux de 1960. Voici le premier volet de la présente analyse effectuée par Roch Denis dans *LUTTES DE CLASSES ET QUESTION NATIONALE AU QUÉBEC, 1948-1968*.

Roch Denis, enseigne en sociologie à l'UQAM. Ce livre a fait l'objet d'une thèse, pour laquelle il a obtenu un Doctorat d'État en Science Politique à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Quatre avenues sont explorées dans cet ouvrage :

- ◆ L'origine des principales institutions dominantes au Québec en 1959.
- ◆ 1950 : « La révolte de la base contre le sommet. »
- ◆ Défaite du duplessisme et déclenchement de la révolution tranquille.
- ◆ La révolte de 1960, la crise de l'État fédéral et la cause de la question québécoise.

Préambule historique

La fondation de l'État au Canada

1 – De la rébellion à l'Acte d'Union de 1841

La proclamation de l'Acte Constitutionnel de 1791, voté par le parlement anglais, avait pour but de conserver la fidélité des Canadiens français après la Conquête et de répondre aux intérêts et aux revendications des loyalistes américains. Cette loi eut pour effet de créer le Haut-Canada (anglophone) et le Bas-Canada (francophone). L'Acte Constitutionnel prévoyait la mise en place d'une assemblée législative, accordant à certains propriétaires terriens le droit de participer à l'élection de ses membres. La création des deux assemblées législatives distinctes, une composée uniquement de membres anglophones et l'autre composée de membres à la fois britanniques et canadiens-français, va mettre à jour les revendications des classes tant chez les Canadiens anglais que chez les Canadiens français. Dans la foulée des Révolution américaine et Révolution française, les idées de changements et de démocratie auront fait leur chemin et leurs influences se feront sentir plus particulièrement aux cours des années de 1827-28.

Contrairement à la croyance populaire, il semble que deux mouvements de révoltes voient le jour et dans le Bas-Canada avec les Patriotes et dans le Haut-Canada avec les Réformistes. De 1827 à 1827, on assiste à une véritable bataille du côté des

deux Canada dans leur tentative de faire adopter des résolutions qui seront toutes rejetées par l'Empire. À titre d'exemple, dans le Haut-Canada, Mackenzie maire de Toronto, met en place des séances publiques du Comité des griefs qui finiront par mener à l'adoption d'un cahier de revendications à l'intérieur duquel on réclame le « financement d'un système scolaire public et non-confessionnel. »

Dans le Bas-Canada, l'Assemblée adopte 92 résolutions qui vont constituer la plateforme politique de l'opposition. Dans ces 92 résolutions, Papineau réclame la séparation de l'Église et de l'État, ainsi qu'une laïcisation des services sociaux (hôpitaux...). En marge des 92 résolutions, Papineau préconise aussi un système scolaire public, non confessionnel. L'Empire rejettera le cahier du Comité de griefs et les 92 résolutions ce qui poussera les réformistes des deux Canada à entreprendre des moyens de plus en plus radicaux. En 1837, l'assemblée des Réformistes de Toronto va jusqu'à adopter une déclaration où il est question d'« une convention du peuple » chargée de « nommer des commissaires et à rencontrer ceux qui pourraient être nommés par le Bas-Canada et les autres colonies. »¹ Il est intéressant de noter que cette assemblée adoptait une résolution au cœur de laquelle le Haut-Canada traçait un portrait de sa position face à la question des deux nationalités distinctes au Canada :

Les réformistes du Haut-Canada sont appelés, par leurs sentiments, leurs intérêts et leurs devoirs, à faire cause commune avec leurs concitoyens du Bas-Canada. Leur écrasement présagerait le nôtre tandis la réparation des injustices qu'ils subissent serait la meilleure garantie de redressement de celles que nous connaissons.²

Toujours selon l'auteur, il est clair que les questions d'ordre démocratique du Bas-Canada ont eu des répercussions dans le Haut-Canada et qu'une défaite du mouvement démocratique du Bas-Canada mènerait à une défaite dans le Bas-Canada. Il est indéniable qu'une révolution en faveur de la démocratie était en marche grâce « aux organes de pouvoir autonomes en formation [qui se voulaient] de véritables proclamations d'Indépendance politique [...] »³ renforcée par une concertation des mouvements venants des deux Canada.

Déjà à cette lointaine époque, on commence à voir une amorce de démocratie, de mobilisation, des tentatives d'organisation tant dans le Haut-Canada que dans le Bas-Canada. On assiste à la création des premiers conseils populaires des dominés...

À SUIVRE

¹ Roch Denis, *Luttes de classes et question nationale au Québec 1948-1968*, Chicoutimi, Édition électronique, 1979, p.26.

² C. Lindsey : « Life & Times of W.L. MACKENZIE (1862) », In Ryerson, (S.B.), *Le capitalisme et la confédération*, Montréal, Parti Pris, 1978, p.125.

³ Roch Denis, op. cit., p.26.